

Ce site Web utilise les « cookies » (fichiers témoins). En surfant sur ce site Web, vous consentez à la transmission de tels fichiers à votre ordinateur.

[Cacher Plus d'informations](#)



## Le précompte immobilier

Le précompte immobilier est un impôt régional sur les biens immobiliers (maisons, appartements, terrains ...) que vous devez payer chaque année. Cet impôt équivaut à un pourcentage du revenu cadastral (R.C.) indexé. Ce pourcentage varie en fonction de la situation du bien immobilier.

### Pourquoi mon précompte immobilier a-t-il augmenté?

L'accord du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit une importante réforme fiscale qui a pour objectif de rendre la fiscalité bruxelloise plus juste, plus simple, et plus avantageuse pour l'ensemble des Bruxellois. Un point important est le glissement de la fiscalité sur le travail vers la fiscalité foncière qui comprend entre autre une **augmentation du précompte immobilier** à partir de 2016.

Le précompte immobilier se compose de 3 éléments : la quote-part régionale, les centimes additionnels de l'agglomération et de la commune dont il a été frappé. Cette augmentation du précompte immobilier est le résultat d'une hausse du 2<sup>ième</sup> élément, à savoir **les centimes additionnels de l'agglomération** qui passent de 589 € à 989 €. Cette augmentation a lieu via ce 2<sup>ième</sup> élément pour des raisons pratiques. Une adaptation de la quote-part régionale (1<sup>er</sup> élément) aurait également eu un impact sur les communes (3<sup>ième</sup> élément).

L'augmentation du précompte immobilier sera d'environ 12% selon la commune où le bien immobilier se trouve. Il est possible que la commune où se situe le bien immobilier modifie les centimes additionnels (3<sup>ième</sup> élément). Dans ce cas, cela aura un impact sur le montant dû pour le précompte immobilier.

Le propriétaire occupant bruxellois bénéficie toutefois de la prime BE HOME de 120 € en compensation de cette augmentation.

### Vous souhaitez en savoir plus?

Vous trouverez davantage d'informations sur le site internet du Service Public Fédéral Finances.

## Contact

### Guichets

Gare du Nord, étage 1,5

Rue du Progrès 80  
1030 Bruxelles

T (0032) 02.430.60.60  
F (0032) 02.430.61.00  
[info.fiscalite@sprb.brussels](mailto:info.fiscalite@sprb.brussels)

### **Heures d'ouverture**

Aujourd'hui ouvert de 09:00 jusque 11:45  
Demain fermé  
[Cliquer ici pour nos heures d'ouverture](#)